

## COMMUNIQUE N°005 DE L'UNPT

Le Regroupement UNPT (Une Nation Pour tous) porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale l'arrestation par la police judiciaire le 09 mars à N'Djamena, d'un de ses membres Fondateurs, M. Assaïd Gamar Sileck, plusieurs fois Ministre et ancien parlementaire. A l'heure actuelle, il est détenu dans les locaux de la coordination de cette police situés derrière le Collège du Sacré Cœur au quartier Moursal.

En effet, le 04 janvier 2022, M. Assaïd Gamar fut convoqué à l'inspection Générale du Contrôle d'Etat. Celle-ci lui reproche d'avoir attribué deux marchés d'achat de céréales, sans avoir procédé à un appel d'offre, pour le compte de l'ONASA (l'Office National de la Sécurité Alimentaire) pendant qu'il assumait les fonctions de Directeur Général. Cette opération s'est déroulée du vivant du Président de la République Idriss Deby Itno.

Dans les faits, au cours de l'interrogatoire dont il a fait l'objet, M. Assaïd Gamar Sileck affirme avoir attribué lesdits marchés, sur instruction du défunt Président de la République et en présence de plusieurs personnalités parmi lesquelles:

1. Le Ministre d'Etat SGP, Kalzeubé Pahimi Debeu,
2. La Ministre de l'Agriculture Madjidian Padjia Ruth,
3. Le Ministre des Finances M. Tahir Gnillin,
4. La Ministre SGG Mme Mariam Mahamat Nour,
5. Le Directeur du Cabinet Civil de la Présidence Dr Abdoulaye Fadoul

Ce faisant, il a obéi à la plus haute hiérarchie et ne devait donc pas s'embarrasser des procédures en usage en pareille circonstance. Après ces explications fournies par l'intéressé, le dossier semble être clos.

A notre grande surprise, la police judiciaire a convoqué de nouveau M. Assaïd Gamar le 09 mars 2022, avec des instructions fermes venant de « quelque part », pour le garder en détention, malgré l'intervention de son avocat qui ne voit pas la nécessité d'une garde à vue dans ce dossier.

L'UNPT demeure convaincue que la procédure engagée contre M. Assaïd Gamar Sileck est une chasse aux sorcières au seul motif de son départ du MPS.

L'UNPT s'insurge contre cette détention arbitraire et exige la libération immédiate de M. Assaïd Gamar Sileck. Si malgré tout, les instigateurs occultes de cette plainte persistent, les autorités de la justice ont l'obligation de faire respecter les lois de la République et la présomption d'innocence.

Fait à N'Djamena | 11 mars 2022



Le Coordonnateur de l'UNPT

*Ab. Cherif*

Abdel-Salam CHERIF